

Réunion du 17 septembre 2024

Présents : Dugué, Jeanneau, Grenon, Pouilloux, Vincent, Chollet, Guilloteau, Carmagnac

Excusés : Lhuairé → procuration Grenon, Moreau → procuration Dugué, Julliard → procuration Vincent, Durot, Delahaye, Bureau, Bate

Secrétaire de séance: Mme Grenon

<<<<<→>>>>

Compte-rendu des commissions :

Voirie: rédiger un arrêté pour les panneaux à Peugrignoux au carrefour de la route du Moulin Guillot et la route des Pigeonniers.

Muret du lavoir : l'entreprise Guément rénove actuellement le muret du lavoir qui s'était écroulé. Il sera demandé à l'entreprise un doublage en moellons afin d'assurer un meilleur rendu esthétique. L'entreprise GUEMENT est intervenue également sur le Chemin des Mérignates et devra reprendre l'écoulement des eaux sur le chemin limitrophe avec Echebrune et le chemin du Courty.

Travaux :

Porte salle des fêtes : le dossier est en cours auprès de l'assurance du responsable des dégâts.

La caution n'a pour le moment pas été rendue au locataire.

Le conseil municipal, lors d'une prochaine réunion réévaluera le montant de la caution pour les futures locations.

Ecole : la pose de la séparation du bureau de la directrice est programmée le 25 septembre prochain. Il est nécessaire de déplacer 2 néons pour ces travaux.

Eglise : le démoussage du toit par drone est prévu le 20 septembre.

Le devis a été signé avec l'entreprise MACÉ pour l'entretien de la cloche.

Délibérations :

-Aménagement bas du bourg : le conseil départemental a fait parvenir une étude pour la reprise des trottoirs du bas de bourg. Le montant de l'étude s'élève à 11 246 € HT dont 40 % à la charge de la commune. Le coût des travaux s'élève à 90 000 € dont 40 % à la charge de la commune soit 36 000€ HT.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

SDEER : le syndicat d'électrification a fait parvenir un devis pour le remplacement du PC11-route de Meussac pour un montant de 550€ dont 50 % à la charge de la commune.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis.

Avenant Diététicienne : Monsieur le Maire donne lecture de la demande de la diététicienne pour réduire son temps de présence sur le bureau qu'elle occupe. En effet, Mme LECAT souhaite désormais occuper le bureau 2 jours par mois seulement. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette baisse de loyer et des charges qui en découlent.

Convention Prévoyance : le conseil municipal avait lors d'une précédente réunion adhéré au projet mené par le CDG17 concernant l'étude d'un contrat mutualisé pour la prévoyance. En effet, la nouvelle réglementation impose à la collectivité d'adhérer à un organisme de prévoyance pour les agents qui seront dans l'obligation d'adhérer à un contrat prévoyance au 1^{er} janvier 2025. La collectivité se doit de participer à hauteur de 50 % minimum. Le conseil municipal décide de signer la convention proposé par le CDG17 et décide de participer à hauteur de 50 % sur les cotisations des agents.

Devis ROBOT Médical : Le conseil municipal valide l'achat d'un socle pour le défibrillateur de la maison médicale pour un montant de 112,80€ HT.

Questions diverses :

Salle des fêtes : le règlement sera vérifié afin de savoir si le défibrillateur y est mentionné, auquel cas il sera rajouté si besoin.

La mission locale sollicite la possibilité de faire des permanences sur Pérignac une fois par mois. Le conseil municipal valide la demande et leur proposera de stationner leur camion itinérant dans la cour de la mairie. Un bureau sera mis à disposition également pour recevoir les administrés.

Travaux école : Les travaux suivants ont été ou vont être réalisés : station de lavage posée à la cantine ; séparation du bureau de direction le 25/09, structure de la cour école maternelle démontée en attente de la nouvelle structure.

*Location logement de la poste:*visite des élus le mercredi 18/09 afin de déterminer le montant du loyer. Il reste le jardin à nettoyer.

Employés communaux : M. Christopher SARDAIN sera embauché à compter du 23 septembre jusqu'au 31 octobre en renfort pour le nettoyage des villages et divers travaux.

Le conseil municipal décide de rechercher un véhicule pour M. PAIN afin de se déplacer plus facilement dans les villages.

Service civique : Plusieurs candidates ont été reçues, Monsieur le Maire et Mme GRENON font le compte rendu des entretiens au conseil municipal qui décide à l'unanimité de retenir Melle MARCHEGAY Axelle.

Ecole : M. Dugué a rdv avec Mme CHARPENTIER, inspectrice afin d'échanger sur le projet pour prévenir du risque de fermeture de classe à la rentrée prochaine.

Biens Mme ARNAUD : les biens de Mme Monique ARNAUD sont mis à la vente, 150 000€ celui de gauche et entre 60 et 80 000€ celui de droite.

Le conseil municipal décide visiter les biens.

Terrains lotissement : le dossier est en cours, une vente de gré à gré semblerait possible.

Bâtiment R2JEUX : la signature de l'acte est prévue dans les jours à venir.

Boucherie : M. le Maire a rencontré deux bouchers de Jonzac intéressés pour reprendre le commerce. Il faudra faire le point sur la remise en état du matériel ou éventuel achat sous forme de location.

Maison de santé : 3 jeunes kinés en fin d'études souhaiteraient s'installer. Il sollicitent la commune pour l'achat de matériel (environ 30 000€).

M. GIN est également intéressé pour occuper un bureau et continuer ses rdv au domicile de sa patientèle.

Voyage scolaire : l'école sollicite la participation de la commune pour emmener 43 élèves en classe de mer en 2025. L'équipe enseignante a également démarché les entreprises Pérignacaises et souhaite organiser des manifestations afin de générer des fonds pour ce projet.